Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

Direction départementale des territoires de l'Ariège
Service environnement risques

Foix, le 1er juillet 2015

AVIS AU PUBLIC
Commune d'ARIGNAC

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 1er juillet 2015, a été prescrite, la mise à l'enquête publique du dossier de demande d'autorisation de rejet de la station de traitement des eaux usées de l'agglomération de Tarascon sur Ariège sur la commune d'Arignac. Cette demande est soumise à enquête publique au titre du code de l'environnement et notamment son article L 214-3 et est présentée par le Syndicat mixte départemental d'eau et d'assainissement (SMDEA) - rue du bicentenaire 09000 Saint Paul de Jarrat.

Cette enquête se déroulera du lundi 20 juillet 2015 au vendredi 21 août 2015 inclus sur les communes d'Arignac et de Tarascon sur Ariège. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Arignac.

Un dossier complet pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux à la mairie d'Arignac et à la mairie de Tarascon sur Ariège. Un dossier comprenant un résumé technique pourra être consulté dans les mairies des communes d'Alliat, Arnave, Bédeilhac, Bompas, Cazenave Serres Allens, Gourbit, Niaux, Ornolac, Quié, Rabat les Trois Seigneurs, Surba, Ussat. Les observations seront consignées sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies précitées ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie d'Arignac, siège de l'enquête ou consignées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-spe@ariege.gouv.fr.

Monsieur Robert CLARACO est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Il recevra les observations du public :

. à la mairie d'Arignac :

- le lundi 20 juillet 2015 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 12 août 2015 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 21 août 2015 de 14 heures à 17 heures,

. à la mairie de Tarascon :

- le mercredi 12 août 2015 de 9 heures à 12 heures.

Toutes informations relatives à la présente enquête pourront être consultées sur le site internet des services de l'Etat en Ariège : (http:/www.ariege.gouv.fr/Publications/Enquêtespubliques).

Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné après le vendredi 21 août 2015 à 17 heures, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans un délai d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête à la mairie des communes d'Alliat, Arignac, Arnave, Bédeilhac, Bompas, Cazenave Serres Allens, Gourbit, Niaux, Ornolac, Quié, Rabat les Trois Seigneurs, Surba, Tarascon sur Ariège, Ussat et sur le site internet des services de l'Etat en Ariège. et sur le site internet des services de l'Etat en Ariège (http://www.ariege.gouv.fr/Publications/Enquetespubliques).

Siège :
10 rue des Salenques
BP 10102
09000 FOIX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat, Connaissance et animation territoriales, **sécurité routière**
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques,
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariege.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 /11 h15 - 14 h 00 /16 h 00
*www*Site internet : *.ariege.pref.gouv.fr*